

LA BIZIKLETA 2027

RÈGLEMENT D'INSCRIPTION

1. Principe général

La Bizikleta 2027 accueille 2 027 participants. L'accès aux inscriptions repose sur une phase obligatoire de préinscription, suivie de la vérification des candidatures prioritaires et d'un tirage au sort pour l'attribution des places restantes.

La préinscription ne vaut pas inscription définitive et ne garantit pas l'attribution d'un dossard.

2. Calendrier

Dates	Étapes
Du 1er décembre à 0 h 01 au 6 décembre 2026 à 23 h 59	Préinscriptions individuelles ou en groupe
7 décembre 2026	Contrôle des candidatures, suppression des doublons et vérification des priorités
8 décembre 2026	Tirage au sort
Du 9 décembre à 0 h 01 au 13 décembre 2026 à 23 h 59	Phase 1 : confirmation et paiement
Du 14 décembre à 0 h 01 au 17 décembre 2026 à 23 h 59	Phase 2 : confirmation et paiement des places réattribuées
Du 18 décembre à 0 h 01 au 23 décembre 2026 à 23 h 59	Phase 3 définitive : confirmation et paiement des dernières places réattribuées

3. Préinscription obligatoire

Tous les candidats, y compris ceux remplissant les critères de priorité fidélité précisés à l'article 4, doivent se préinscrire sur la plateforme officielle du 1er décembre 2026 à 0 h 01 au 6 décembre 2026 à 23 h 59. Aucune priorité ne dispense de cette démarche.

Les informations renseignées doivent être exactes et permettre l'identification du candidat ainsi que la vérification de son historique de participation. Toute erreur doit être signalée à l'équipe inscriptions dès sa découverte.

Chaque personne ne peut déposer qu'une seule candidature : individuellement ou au sein d'un seul groupe. Elle ne peut pas cumuler une candidature individuelle et une candidature en groupe, ni figurer dans plusieurs groupes.

Les candidatures font l'objet d'un contrôle avant le tirage au sort. Tout coureur figurant sur deux listes de candidature est supprimé des deux listes avant le tirage et ne peut donc pas être sélectionné au titre de ces candidatures.

4. Priorité fidélité

Une priorité d'inscription est accordée aux candidats ayant pris le départ d'au moins trois éditions de La Bizikleta parmi les éditions 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026.

Pour bénéficier de cette priorité, le candidat doit effectuer une préinscription individuelle pendant la période officielle. L'organisation vérifiera son éligibilité à partir des informations déclarées et des historiques de participation.

La priorité est strictement personnelle et réservée aux candidatures individuelles. Un candidat éligible qui choisit de se préinscrire en groupe participe au tirage collectif sans bénéficier de sa priorité individuelle ; sa priorité ne bénéficie pas aux autres membres du groupe.

Les candidats reconnus prioritaires sont invités à confirmer et régler leur inscription pendant la première phase, du 9 décembre 2026 à 0 h 01 au 13 décembre 2026 à 23 h 59 inclus. Sans confirmation et paiement accepté dans ce délai, leur réservation expire et leur place est remise à disposition.

5. Candidatures individuelles et en groupe

Une candidature individuelle concerne une personne. Un groupe comprend de deux à cinq personnes maximum, toutes identifiées nominativement avant la clôture des préinscriptions.

Chaque candidature individuelle et chaque candidature en groupe disposent d'un seul numéro de tirage. Le groupe permet à ses membres d'obtenir un résultat commun afin de pouvoir participer ensemble à la même épreuve. Il ne donne aucune priorité.

Les membres d'un groupe sont sélectionnés ensemble ou placés ensemble en attente. Le groupe est traité comme une candidature indivisible lors de l'attribution des places.

La composition du groupe est figée à la clôture des préinscriptions. Après confirmation de l'inscription, tout changement de titulaire relève de la procédure officielle de transfert.

6. Méthode de tirage au sort

Après clôture des préinscriptions, les candidatures sont contrôlées afin de traiter les doublons et de vérifier l'éligibilité des candidats à la priorité fidélité.

Les places correspondant aux candidatures individuelles reconnues prioritaires sont prises en compte avant l'attribution des places restantes par tirage.

Les candidatures soumises au tirage sont classées selon l'horodatage de leur préinscription. Chaque candidature individuelle ou en groupe dispose d'un seul numéro de tirage.

Un numéro est tiré au sort pour déterminer le point de départ de la sélection. La candidature correspondante, puis les candidatures suivantes dans l'ordre du classement, sont retenues dans la limite des places disponibles. Lorsque la fin de la liste est atteinte, la sélection se poursuit au début de celle-ci.

7. Résultats et confirmation des inscriptions

Les candidats sont informés de leur résultat par e-mail, aux coordonnées renseignées lors de leur préinscription. Ils sont invités à vérifier leurs courriers indésirables et à signaler toute difficulté sans attendre la fin de la phase de confirmation.

Les candidats retenus en première phase, y compris les bénéficiaires de la priorité fidélité, doivent confirmer et régler leur inscription du 9 décembre 2026 à 0 h 01 au 13 décembre 2026 à 23 h 59 inclus.

Le paiement du groupe est effectué en une seule fois pour tous ses membres. Une tentative de paiement refusée ou non finalisée ne vaut pas confirmation.

Une inscription est confirmée après acceptation du paiement. La participation effective reste soumise au respect des conditions de participation et à la fourniture des pièces requises dans les délais prévus.

Une place non confirmée dans le délai prévu est libérée pour réattribution.

8. Liste d'attente et réattribution des places

Les candidatures non retenues lors de la première phase sont placées en attente selon l'ordre issu du tirage et les règles de traitement des groupes.

Les places non confirmées sont proposées aux candidats en attente lors de la deuxième phase. Les candidats appelés doivent confirmer et régler leur inscription du 14 décembre 2026 à 0 h 01 au 17 décembre 2026 à 23 h 59 inclus.

Les places disponibles à l'issue de cette deuxième phase sont proposées lors d'une troisième et dernière phase. Les candidats appelés doivent confirmer et régler leur inscription du 18 décembre 2026 à 0 h 01 au 23 décembre 2026 à 23 h 59 inclus.

Pour chaque phase, l'inscription n'est confirmée qu'après acceptation du paiement dans le créneau prévu. À défaut, la place n'est plus réservée.

La présence sur la liste d'attente ne garantit pas l'attribution d'un dossard. Le processus de confirmation par vagues prend fin le 23 décembre 2026 à 23 h 59.

9. Tarifs et options

Les frais de préinscription sont fixés à 1 € par personne, soit 2 à 5 € pour un groupe de deux à cinq personnes.

Le droit d'inscription est fixé à 79 € par personne. Les frais de préinscription sont distincts du droit d'inscription et ne sont pas remboursés en cas de non-sélection.

Des options d'assurance annulation sont présentées au moment du paiement. Leurs conditions sont communiquées séparément par le prestataire concerné.

10. Transfert de dossard

Un participant dont l'inscription est confirmée peut demander le transfert de son dossard exclusivement au moyen de la procédure officielle de la plateforme. Aucun échange de dossard ou changement de titulaire réalisé en dehors de cette procédure n'est autorisé.

Le bénéficiaire du transfert règle son inscription au tarif de 79 €, accepte les règlements applicables et satisfait aux conditions de participation.

Le transfert ne devient effectif et le remboursement du cédant n'est effectué qu'après validation et paiement de l'inscription par le bénéficiaire du transfert.

Après finalisation du transfert, le participant cédant reçoit un remboursement de 69 € sur les 79 € initialement versés au titre du droit d'inscription. Les 10 € conservés correspondent aux frais administratifs de gestion du transfert.

La procédure automatique de transfert est ouverte jusqu'au jeudi 13 mai 2027 à 20 h 00.

Le traitement des options éventuellement souscrites est distinct du transfert du droit d'inscription et relève des conditions applicables à chacune d'elles.

11. Contact et informations accessibles aux participants

Pour toute difficulté concernant une préinscription, une priorité fidélité, un paiement ou un transfert, le candidat contacte l'équipe inscriptions à l'adresse suivante : contact@bizikleta.fr.

Les informations relatives au traitement des données personnelles, aux modalités d'acceptation du règlement et aux conditions des prestations facultatives sont accessibles dans le parcours d'inscription.